

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Délibération n° CM2024_31

Convocation du 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 25

Thème : SOCIAL

Objet : CISPD - avenant n° 3 à la convention

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de Mme Viviane PERRIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Sont présents : Mme PERRIN, M. FOURRIER, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. LAGRANGE qui a donné pouvoir à M. FOURRIER
Mme SEVIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme DOUHARD
Mme CARNOT
M. DE ABREU
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
M. MARTIN qui a donné pouvoir à M. ANDRÉ
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. GRAS

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PAQUAUX

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur rappelle :

Créé en 2012, le réseau de lutte contre les Violences Intra Familiales émane du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) dont le porteur juridique et administratif est le CCAS de Montceau-les-Mines. Il rayonne sur les 4 Villes du bassin minier : Blanzay, Montceau-les-Mines, Saint-Vallier et Sanvignes-les-Mines. Il est composé d'une quinzaine de partenaires.

Son rôle :

- Coordonner les interventions auprès des victimes
- Echanger des informations et perspectives par rapport à des situations complexes
- Identifier les ressources du territoire
- Sensibiliser sur le sujet, mener des actions de prévention

Le 27 novembre 2020, le CISPD a validé par la voie des quatre Maires membres la création et le financement d'un poste 0,5 ETP d'intervenant social au Commissariat (cofinancé par l'Etat et le Département) ainsi que d'un poste 0,5 ETP de référent et d'animateur du réseau de lutte contre les Violences Intra Familiales.

À ce titre, le financement de ces deux postes a fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention relative à la participation financière des communes membres du CISPD, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le recrutement de l'agent a été effectif le 15 Juin 2021, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 juin 2024.

L'avenant n°2 de la convention prend fin le 15 Juin 2024. il convient de prendre un avenant n°3 de prolongation jusqu'au 14 juin 2025. Cette date correspond au terme de la quatrième année d'exercice effectif de la mission de l'intervenant social au commissariat de Montceau-les-Mines.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire à signer ledit avenant désigné « avenant n°3 » à la convention ayant pour objet la prolongation de la participation financière des communes membres du CISPD.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Didier PAQUAUX.

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 juin 2024
Et publié sur le site internet de la commune le 1^{er} juillet 2024.